



PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services
aux particuliers au **01/03/2024**

Prix en euros par opération (sauf indication
contraire), exprimés taxes incluses lorsque
celles-ci sont dues.

**BANQUE
POPULAIRE** 
AUVERGNE RHÔNE ALPES

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) Cyberplus Initial ⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par (mise en place par Cyberplus) - notification hors application mobile - e-mail	Gratuit (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	2,50€ par mois Soit pour information 30,00€ par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale - à débit immédiat : Carte Visa Classic - à débit différé : Carte Visa Classic - à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte Visa Classic	48,80€ par an 48,80€ par an 48,80€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,25€ par retrait (à partir du 4 ^e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus ⁽²⁾	29,80€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : - en agence - par Internet	4,95€ par virement Gratuit
Prélèvement : - frais par paiement d'un prélèvement SEPA - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80€ par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le service souligné correspond à celui proposé dans le cadre du produit mentionné.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	22
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5	22 Épargne bancaire	
5 Ouverture, transformation, clôture		22 Placements financiers	
5 Relevés de compte		25 Autres services	
5 Tenue de compte		25 Gestion sous mandat	
6 Services en agence		25 Parts sociales	
6 Services Bancaires de Base			
7 Prestations de Base		TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	26
BANQUE À DISTANCE	8	26 Épargne Verte	
8 Par Internet		26 Crédits Verts	
8 Par téléphone		ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	27
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9	27 Vous assurer ainsi que vos proches	
9 Cartes		27 Assurer vos biens	
11 Virements		28 Vous protéger au quotidien	
11 Prélèvements / TIP / SEPA		28 Assurer vos moyens de paiement	
12 Chèques		28 Offres retirées de la commercialisation	
12 Offres retirées de la commercialisation		AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	29
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	13	29 Frais de succession	
13 Pack Famille		OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	30
14 Forfait Cristal		30 Change manuel	
15 Forfait Cristal Duo		30 Opérations par carte bancaire	
16 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)		30 Virement non SEPA	
16 Offres retirées de la commercialisation		30 Virement SEPA	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	17	31 Commission de change	
17 Commission d'intervention		31 Les chèques	
17 Opérations particulières		31 Relevé de compte	
17 Incidents de paiement		31 Frontaliers	
18 Plafonnements spécifiques		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	32
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	19	32 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
19 Découverts et autorisations de découvert		32 Nos partenaires	
20 Crédits à la consommation		33 Références européennes	
20 Crédits immobiliers		RÉSOUTRE UN LITIGE	34
21 Garanties et Prestations diverses		34 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié	
21 Assurance		34 Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	

Accéder facilement à la brochure tarifaire de Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes en téléchargeant la version à jour en ligne



Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
• Désolidarisation de compte joint	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ELECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière	17,70€/mois	Gratuit
Hebdomadaire	7,60€/mois	Gratuit
Décadaire	3,20€/mois	Gratuit
Quinzaine	2,10€/mois	Gratuit

• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier	1,60€/mois
• Relevé de portefeuille titres	
- annuel	Gratuit
- trimestriel	Gratuit
- mensuel	7,40€/mois
• Relevé annuel de frais	Gratuit

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt	2,50€/mois
Gratuit pour les moins de 25 ans, les clients détenteurs d'un Pack Famille, Forfait Cristal ou Forfait Cristal Duo, les clients détenteurs de la convention Droit au Compte et OCF (Offre Clientèle Fragile), les clients contractant un crédit à la consommation ou immobilier à compter du 13 novembre 2017 dont le compte a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition de l'offre de crédit (exonération des frais de tenue de compte pendant toute la durée de vie du prêt).	
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30€ par an dans la limite du solde créditeur du compte ⁽¹⁾

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

SERVICES EN AGENCE


VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit
• Retrait d'espèces au sein de votre agence de gestion	Gratuit
• Retrait avec carte à usage unique (retrait hors de votre agence de gestion)	5,00€
Non facturé aux titulaires de l'OCF ou du Service Bancaire de Base	
• Retrait au distributeur sans carte bancaire via le service Sm@rt Retrait (sous réserve d'un accès Cyberplus)	Gratuit
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	19,80€

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Premier document	18,70€
• Document supplémentaire	8,00€
• Copie de chèque débité en compte, à l'unité	6,00€

AUTRES SERVICES

• Documents conservés à l'agence	Nous consulter
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	Gratuit
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) 	Gratuit
• Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	
- Prix annuel défini en fonction du volume du coffre	À partir de 102,00€/an
- Garantie unique de 30 000€	

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾ (hors virement instantané), ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) Hors virement instantané.

DÉFINITION – Droit au compte.

- Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base : **Gratuit**
 - Commission d'intervention,
 - Frais par saisie administrative à tiers détenteur
 - Frais par Saisie-attribution / Frais par Saisie conservatoire

LES PRESTATIONS BANCAIRES DE BASE⁽²⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte, **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an, **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire, **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires, **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, **Gratuit**
- La tenue du compte, **Tarifs standards⁽³⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires, **Tarifs standards⁽³⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, **Tarifs standards⁽³⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc...), **Tarifs standards⁽³⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, **Tarifs standards⁽³⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne. **Tarifs standards⁽³⁾**

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) **Gratuit**
Cyberplus Initial - Cyberplus Initial Mineur⁽¹⁾⁽²⁾ – Abonnement permettant de consulter et de gérer ses comptes sur Internet
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) **Gratuit⁽³⁾**
Cyberplus Optimal Bourse⁽¹⁾⁽²⁾ – Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers.
- Mise à disposition d'un **PassCyberplus** pour la sécurisation des opérations en ligne **Gratuit** puis 10,40€/pass
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par (mise en place par Cyberplus) - notification hors application mobile - e-mail **Gratuit**
- E-documents (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique) **Gratuit**
- Agrégation de comptes (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client) **Gratuit**
- Secur'Pass (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée) **Gratuit**
- Coffre-fort numérique (5 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels) 1,90€/mois

PAR TÉLÉPHONE

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS **Gratuit**
Moviplus (abonnement mensuel, 2 choix possibles)
 - Moviplus quotidien 3,20€/mois
 - Moviplus hebdomadaire 1,50€/mois
 Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.
- Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) **Gratuit**
Tonalité Plus⁽²⁾ composez le 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

(1) Définition page 17 "Irrégularités et incidents" / "Commission d'intervention"

(2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Pour les abonnements souscrits à partir du 1^{er} février 2020

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Une réduction de 30 % est accordée dès la 2^{ème} carte sur le même compte. La réduction s'applique si la carte est de même type sur la cotisation la moins élevée. Exclusion de la carte à autorisation systématique et hors offres groupées de services.

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au 5 du mois suivant. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit immédiat			132,60€	48,80€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	317,20€	211,00€	132,60€	48,80€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				48,80€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat ⁽¹⁾				48,80€

(1) Carte à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable) ⁽¹⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	211,00€	132,60€	48,80€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	211,00€	132,60€	48,80€

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euros en France et dans l'EEE⁽²⁾ **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets Banque Populaire et Point Argent **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC, MASTERCARD
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	–	–	Gratuit
À partir du 4 ^e retrait dans le mois	–	–	1,25€/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	Gratuit	–

SERVICES DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

- Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur Internet) 6,35€/an
- Fourniture d'une carte PassCyberplus 4,20€
- Solution Secur'Pass pour sécuriser les achats en ligne ainsi que les opérations sensibles **Gratuit**

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- Réédition du code confidentiel de la carte en agence 9,55€
- Réédition du code confidentiel de la carte en urgence 13,30€
- Consultation du code confidentiel de la carte par Cyberplus (via l'application mobile) **Gratuit**
- Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours en agence (retrait et/ou paiement)⁽³⁾ 22,30€
- Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours par Cyberplus via l'application mobile (retrait et/ou paiement) **Gratuit**
- Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) 22,30€/an
- Fabrication de carte
 - en mode normal **Gratuit**
 - en mode urgent 21,20€
- Refabrication de la carte avant échéance
 - en mode normal 10,60€
 - en mode urgent 21,20€
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**
- Verrouillage temporaire de la carte⁽⁴⁾ **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements à distance⁽⁴⁾ **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger⁽⁴⁾ **Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(2) Voir détail zone EEE page 35.

(3) Sous réserve d'éligibilité.

(4) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus. Voir conditions en agence.

VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Frais de mise en place d'un virement permanent (au guichet de votre banque) **Gratuit**
- Frais par virement⁽³⁾ vers un compte BPAURA

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Frais par virement⁽³⁾ vers un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	4,95€	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	1,35€	Gratuit	Gratuit

- Emission d'un virement SEPA instantané (Instant Payment) via application mobile

- jusqu'à 1 500€ **1,00€/virement**
- au -delà de 1 500€ et jusqu'à 15 000€ **3,00€/virement**
- au-delà de 15 000€ et jusqu'à 100 000€ (uniquement Banque Privée) **10,00€/virement**

- Service Paylib entre amis **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€ par jour

- Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) – dans les délais légaux de révocation **Gratuit**

- Demande d'annulation d'un virement SEPA **23,30€**

- Demande de confirmation de bonne réception d'un virement par le bénéficiaire **23,30€**

- Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou Courriel) **Gratuit**

PRÉLÈVEMENTS / TIP / SEPA⁽⁴⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA – créancier organisme public et assimilé **Gratuit**
- autre **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement) **Gratuit**
- Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement) **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Remboursement d'un prélèvement SEPA - par prélèvement SEPA - (contestation non fondée) **15,90€**

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement / Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajust d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	5,10€	–

- Paiement d'un TIPSEPA **Gratuit**

CHÈQUES

- Remise de chèque(s) **Gratuit**
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Délais d'indisponibilité sur remise de chèque **15 jours ouvrés⁽¹⁾**
- Émission d'un chèque de banque **13,20€**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
– Envoi par lettre recommandée **Frais de recommandé**
– Envoi par courrier simple **Frais d'affranchissement**
- Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation) **Gratuit**

OPPOSITION SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (maximum 3 ans) **17,90€/an**

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de débit
– Carte de paiement à autorisation systématique
– Carte Visa Electron **38€/an**
- Carte de paiement internationale à débit différé
– Carte Eurocard Mastercard **48,80€/an**
- Cartes de paiement internationales à débit immédiat
– Carte Visa Infinite **317,20€/an**
– Carte Visa Platinum **211€/an**
- Service Cartego
– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) **10,00€/an**
– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) **10,00€/an**

(1) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 30. (voir détail zone EEE page 35).

(2) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 35).

(3) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p 35).

(4) Prélèvement SEPA en euros dans l'espèce SEPA. Voir détail de la zone SEPA p 35.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,15€	15,80€	
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	13,15€	15,80€	
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.		24,30€	29,60€
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,00€
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			52,95€



POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾ ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾ ou Visa Classic ou Visa Premier			•



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PLUS DE 28 ANS

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formules Essentiel ou Confort	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formule Premium	40% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁶⁾ (hors clients Banque Privée, cf. convention spécifique p15)	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Obligatoire pour les mineurs. (6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	7,05€	10,50€	
	Visa Classic	7,05€	10,50€	
	Visa Premier			15,80€
	Visa Platinum			27,45€
	Visa Infinite			38,00€



POUR LES 12 À 28 ANS

Forfait Cristal Essentiel (12 à 24 ans) ⁽³⁾	1€/mois
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) ⁽³⁾	3€/mois
Forfait Cristal Confort et Premium (sous réserve d'éligibilité et hors Visa Infinite)	50% de réduction ⁽⁶⁾



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PLUS DE 28 ANS

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formules Essentiel ou Confort	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formule Premium	40% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁶⁾ (hors clients Banque Privée, cf. convention spécifique p15)	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Arrondi à l'euro inférieur. (6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

FORFAIT CRISTAL DUO

POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)				
1 carte par titulaire (2 max.) ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,10€	13,70€	
	Visa Classic	9,10€	13,70€	
	Visa Premier		20,00€	26,40€
	Visa Platinum			34,50€
	Visa Infinite			47,65€

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PLUS DE 28 ANS

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formules Essentiel ou Confort	10% de réduction
Pour les frontaliers avec formule Premium	40% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁵⁾ (hors clients Banque Privée, cf. convention spécifique p.15)	50% de réduction

CONVENTION DE RELATION BANQUE PRIVÉE

Réservée aux clients de la Banque Privée

Nous consulter

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

Gratuit

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, hors virement SEPA instantané, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an.

Pour les détenteurs de la convention OCF :

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾
- Frais spécifiques liés aux commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier
- Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision
 - Si montant de l'opération inférieur à 20€,
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€.

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur
- Frais par Saisie-attribution / Frais par Saisie conservatoire
- Intérêts débiteurs (y compris le forfait)

Gratuit

Gratuit

Gratuit

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Affinée
- Anciennes conventions ex BP2L, ex BPMC et ex BPA
- Les Services Plus BPAURA

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80€ par mois 8,00€

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00€)
- Frais par Saisie-attribution/Frais par Saisie conservatoire 105,00€

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)⁽¹⁾ 12,00€
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50€ 22,00€/rejet
 - Chèque supérieur à 50€ 42,00€/rejet

DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS CHEQUE REJETE

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 25,00€
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 37,85€

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾
 - Prélèvement inférieur à 20€
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20€⁽²⁾

Montant de l'opération
12,00€/rejet



À SAVOIR

Les frais de rejet, ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque, sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA⁽¹⁾
 - Virement inférieur à 20€
 - Virement supérieur ou égal à 20€⁽²⁾

Montant de l'opération
12,00€/rejet



DÉFINITION

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE ou FRAIS VIREMENT IMPAYE selon la nature de l'incident

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif opposition usage abusif) 47,00€

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00€/mois**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 17).

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs 9,00€/trimestre

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs au taux de 17,90%/an (Taux débiteur annuel révisable TBB + 10⁽³⁾) dans la limite du taux d'usure **Gratuit**
 - Frais de gestion

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,90 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 19,60 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs au taux de 17,90%/an (Taux débiteur annuel révisable TBB + 10⁽³⁾) dans la limite du taux d'usure **Gratuit**
 - Frais de gestion

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,90 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 19,60 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est :
AGIOS SUR C/PTE
X TRIMESTRE 202X
AU TAEG X %

DÉFINITION : AGIOS (ou intérêts débiteurs)

DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Découvert non autorisé / dépassement du découvert autorisé
En cas de dépassement ou en l'absence d'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur les dépassements du découvert autorisé ou non autorisé sont calculés au taux conventionnel majoré de 3 points. Taux plafond fixé par la Banque de France⁽⁵⁾ dans le cadre de l'application des directives de la Banque de France, à chaque trimestre civil, toute modification étant immédiatement applicable.

DÉFINITION : TAEG

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) Taux de base Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes : 7,90% en vigueur au 01/07/2023. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(5) Ce taux calculé par la Banque de France, pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1524€, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique «découverts», toute variation étant immédiatement applicable.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

- **Crédit renouvelable** – Facelia⁽²⁾ Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement⁽³⁾ qui en fixe les conditions tarifaires

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

- **Prêt personnel**
 - Taux débiteur
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - Minimum 1,00% du montant du prêt 81,00€
 - Maximum 485,00€
- **Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1€ par jour, eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)** – Frais de dossier Nous consulter **Gratuit**
- **Avance sur bourse allouée par le CROUS** Nous consulter
- **Caution locative** 2,5% maximum du montant annuel garanti + frais de dossier de 41,10€
- **Location avec Option d'Achat⁽⁴⁾** Nous consulter
- **Location Longue Durée⁽⁵⁾** Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁶⁾

- **Taux des prêts immobiliers** Nous consulter
- **Prêt immobilier**
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - Minimum 1,00% 535,00€
- **Prêt à taux zéro** – Frais de dossier **Gratuit**
- **Prêt en CHF** Nous consulter
- **Frais de retard de paiement d'une échéance de prêt** Taux du prêt + 3 points

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.
(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(4) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.
(5) La Location Longue Durée est un produit de BPCE Personal Car Lease
(6) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES

	CRÉDIT IMMOBILIER
(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)	
Frais de prise de garantie	
– Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter
– Caution CASDEN*	Nous consulter
– Gage sur véhicule	54,00€
– Gage sur autre bien ou autre objet	130,00€
– Nantissement de compte ou de créance interne	109,00€
– Nantissement de compte ou de créance externe	270,00€
Frais de levée de garantie	
– Mainlevée hypothécaire	Nous consulter
– Attestation de mainlevée de garantie notariée	140,00€
– Attestation de mainlevée « autres garanties »	62,00€

* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

AUTRES PRESTATIONS

	CRÉDIT IMMOBILIER
Demande de décompte de remboursement anticipé	
– Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016	26,00€
– Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	Gratuit
Réédition de tableau d'amortissement :	
– Via l'agence	32,00€/duplicata
– Via l'application mobile ou Internet*	Gratuit
Duplicata du contrat de prêt	26,00€
Attestations diverses sur crédit en cours en agence	26,00€
Forfait de déblocages de prêt sauf PTZ et ECO PTZ (à compter du 10^{ème})	16,10€
Attestations CAF ou intérêt d'emprunt via l'application mobile ou Internet*	Gratuit
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur et hors changement de taux)	485,00€
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux d'intérêt, de devises ou de type de taux (sur capital restant dû par prêt)	1,50 % avec un mini de 485,00€/prêt
Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte :	
– Via l'agence	47,00€
– Via l'application mobile ou Internet*	Gratuit
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances :	
– Via l'agence	47,00€
– Via l'application mobile ou Internet*	Gratuit
Frais de modification d'un prêt en cours (hors avenant et hors cas précédemment cités)	47,00€
Frais d'envoi de contrat aux non résidents	135,00€

* Pour les prêts souscrits en Euros, sous réserve d'un accès Cyberplus et hors coût fournisseur Internet.

ASSURANCE

Assurance Emprunteur⁽¹⁾ Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽²⁾.

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/ CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte Titres Ordinaire (CTO) (hors PEA ou PEA PME)	Gratuit
• Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif ⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	30,00€/an
• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	Droits de garde ⁽²⁾

TRANSFERT

• Transfert CEL, PEL, PEP, LEP vers une autre banque	115,00€ par compte
• Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque	Dans la limite d'un plafond de 150€
– Titres cotés	15,00€/ligne
– Titres non cotés	15,00€/ligne
• Transfert compte titres ordinaire vers une autre banque (minimum de perception 120,00€)	
– Valeurs françaises	16,00€/ligne
– Valeurs étrangères	57,46€/ligne
• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

SELON PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	7,40€	7,40€
Trimestrielle	Gratuit	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

AUTRES SERVICES

• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique (abonnement annuel - plus commercialisé)	19,10€
---	--------

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Trésor et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

COMPTE TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)⁽¹⁾

Droits de Garde perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE			COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe				Forfait de 6,50€
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs				
• Autres valeurs				
Tranche de 0 à 50 000€	0,065%			
de 50 001€ à 150 000€	0,055%			
au-delà de 150 000€	0,045%			
Commission fixe par ligne :				
- les 8 premières lignes				2,40€/ligne
- lignes 9 à 25				1,60€/ligne
- au-delà de la 25 ^{ème} ligne				0,80€/ligne
• Valeurs du Groupe	50% de réduction*			Commission fixe standard**
Minimum de perception des droits de garde				10,00€
Maximum de perception des droits de garde				250,00€
Si détention de titres étrangers dans le portefeuille				Forfait 10,90€ ⁽²⁾
Portefeuille sans valeur inscrite				Forfait de 6,50€

* De la tarification «Autres Valeurs» d'un portefeuille mixte, selon la tranche concernée.

** Même tarification que la commission fixe par ligne d'un portefeuille mixte.

Frais de transaction⁽³⁾

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Ordre exécuté			
- Commission proportionnelle au montant de la transaction			
- de 0 à 1500€	0%	0%	0%
- de 1501€ à 10 000€	0,51%	1,15%	1,15%
- au-delà de 10 000€	0,46%	1,10%	1,10%
+ 38€ par ligne de titres nominatifs			
- Minimum de perception	9,70€	18,00€	18,00€
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères

Nous consulter

Service de Règlement Différé (SRD)

Commission de règlement différé (CRD)

Cette commission est calculée compte par compte, prorata temporis, avec compensation des achats et des ventes effectués, valeur par valeur, sur une même liquidation. Elle s'ajoute aux frais de courtage.

- par mois avec un minimum de 20,80€+ frais fixes 5,65€
- frais d'intervention pour insuffisance de couverture SRD
- frais de prorogation calculés sur la base du cours de la clôture de la valeur du jour de la prorogation

0,62%/mois
18,00€
0,18%

(1) Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

(2) En supplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille, le maximum de perception des Droits de Garde pouvant être majoré de ce forfait.

(3) Hors taxe sur les transactions financières concernées par l'article 235 ter ZD du CGI.

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

- Souscriptions⁽²⁾

- Souscription OPC réseau Banque Populaire
- Souscription OPC autres établissements

Nous consulter
Nous consulter

- Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule
- Rachat avant échéance de fonds à formule
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA/PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)⁽³⁾

Droits de Garde perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE			COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	50% de réduction*			Commission fixe standard**
	Application des Droits de Garde dans la limite de 6,50 €			
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs				
• Autres valeurs				
Tranche de 0 à 50 000€	0,065%			
de 50 001€ à 150 000€	0,055%			
au-delà de 150 000€	0,045%			
Commission fixe par ligne :				
- les 8 premières lignes				1,25€/ligne
- lignes 9 à 25				1,05€/ligne
- au-delà de la 25 ^{ème} ligne				0,80€/ligne
• Valeurs du Groupe	50% de réduction*			Commission fixe standard**
Maximum de perception des droits de garde				250,00€
Portefeuille sans valeur inscrite	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

* De la tarification «Autres Valeurs» d'un portefeuille mixte, selon la tranche concernée.

** Même tarification que la commission fixe par ligne d'un portefeuille mixte.

Frais de transaction (achat ou vente)⁽⁴⁾

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction			
- de 0 à 10 000€	0,50%	1,15%	1,15%
- au delà de 10 000€	0,46%	1,10%	1,10%
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(3) Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

(4) Hors taxe sur les transactions financières concernées par l'article 235 ter ZD du CGI.

Opérations sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

- **Souscriptions⁽²⁾**
 - Souscription OPC réseau Banque Populaire
 - Souscription OPC autres établissements
- **Cessions ou rachats**
 - Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule
 - Rachat OPC hors réseau Banque Populaire

Nous consulter
Nous consulter

Nous consulter
Nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS

- **Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique** **Gratuit**
- **Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique** Nous consulter
- **Titres non cotés**
 - Actes de gestion
 - Gestion de titres (frais d'acquisition, frais de cession) 1,20% plafonné à 54€
 - Frais de versement sur dividendes 1,20% plafonné à 32,50€

1,20%
plafonné à 54€
1,20%
plafonné à
32,50€

AUTRES SERVICES

- **Hisséo** **Gratuit**
Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers
- **Transactions sur l'or** Nous consulter
- **Services de Gestion Privée**
 - Bilan patrimonial
 - Relevé patrimonial 64,00€
 - Mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance-vie multi-supports

Gratuit

Nous consulter

Nous consulter
64,00€
Nous consulter

GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

PARTS SOCIALES

- **Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié ou PEA).** **Gratuit**

Gratuit

TRANSITION ENERGETIQUE

La Banque de la Transition Énergétique par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans un enjeu fondamental : mobiliser l'épargne au bénéfice du financement de projets identifiants de transition énergétique, au travers d'un circuit traçable incontestable. Votre Banque Populaire vous propose des offres d'épargne dédiées au financement de la transition énergétique de votre région.

EPARGNE VERTE

- **Livret Transition Énergétique** Nous consulter⁽¹⁾
- **Livret Transition Énergétique sociétaire** Nous consulter⁽¹⁾
- **Livret de Développement Durable et Solidaire** Nous consulter⁽¹⁾

Suivez l'utilisation de votre épargne pour la transition écologique de notre région sur le site dédié : <https://banquetransitionenergetique.fr>

CRÉDITS VERTS

Bénéficiez de différents prêts pour le financement de vos travaux de rénovation énergétique⁽²⁾ des logements ou pour acquérir votre véhicule⁽³⁾ respectueux de l'environnement par exemple.

- **Prêt Eco PTZ** Nous consulter
- **Prêt Eco PTZ Prime Rénov** Nous consulter
- **Prêt Rénovation Énergétique** Nous consulter
- **Prêt Véhicule Propre** Nous consulter

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents précontractuels propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(1) Les taux de rémunération sont également consultables et mises à jour sur notre site Internet
(2) Pour la réalisation de vos travaux de rénovation énergétique, l'entreprise Cozynergy, partenaire de BPAURA, vous propose une offre clé en main et subventions déduites

(3) Par exemple : vélo, vélo à assistance électrique, trottinette électrique, voiture ou deux roues électrique, hybride rechargeable.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 006 015. L'immatriculation Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP Santé⁽¹⁾ Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Multirisque des Accidents de la Vie⁽¹⁾ Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance obsèques⁽²⁾ Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches. 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Autonomis⁽²⁾ Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Famille⁽²⁾ Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Précaution⁽²⁾ Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches⁽³⁾ 	Nous consulter

ASSURER VOS BIENS

<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Auto Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule⁽¹⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance 2 roues Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues⁽¹⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Habitation Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert⁽¹⁾ 	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

<ul style="list-style-type: none"> • Tranquill'habitat⁽¹⁾ Contrat de prestation de services de télésurveillance 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuri High Tech⁽²⁾ Contrat pour assurer vos appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger – Offre Solo – Offre Famille 	36,00€/an 48,00€/an

VOUS PROTEGER AU QUOTIDIEN

<ul style="list-style-type: none"> • Protection juridique⁽²⁾ Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges 	Nous consulter
---	----------------

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus⁽⁴⁾ Sécuriplus co-titulaire⁽⁴⁾ 	29,80€/an 14,90€/an
--	------------------------

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

<ul style="list-style-type: none"> • Dedicace⁽⁵⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Fructi-famille⁽⁶⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Tisséa⁽⁶⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP AUTO⁽⁷⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP Habitat⁽⁷⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP Enfant⁽⁷⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • ASSUR-BP Horizon⁽⁷⁾ 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de prévoyance ex BPMC, ex BP2L et ex BPA 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Fructi-Budget 2⁽⁵⁾ Contrat garantissant le versement d'une rente mensuelle en cas de décès accidentel de l'assuré 	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> • Fructi-Facilités⁽⁵⁾ Contrat versant un capital en fonction de la situation de compte lors du décès du titulaire 	Nous consulter

(1) Tranquill'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covea Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

(7) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement d'un dossier de succession, par dossier

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie⁽¹⁾, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

• Dossiers simples ⁽²⁾	1,00% des avoirs
- minimum	70,00€
- maximum	350,00€
• Dossiers complexes ⁽³⁾	1,20% des avoirs
- minimum	150,00€
- maximum	750,00€
Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture supérieure à 1 an	50,00€/an

(1) Les contrats d'assurance-vie sont pris en compte dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

(2) Dossier simple : compte de dépôt + épargne monétaire

(3) Dossier complexe : assurance vie et/ou non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), Titres (compte titres, PEA), PEL (non échu), Compte professionnel, Coffres, Coffre-Fort Numérique.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port, swift et autres frais engagés à votre demande.

CHANGE MANUEL

• Achat et vente de devises ⁽²⁾	Cours en vigueur
- Commission de change	8,20€
- Commission fixe	



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

• Paiement par carte bancaire en devise ou en euros dans un pays hors EEE	2,75%
- Commission proportionnelle au montant de la transaction	
• Retrait d'espèces à un distributeur en devise	2,75%
- Commission fixe	+3,65€/retrait
• Retrait d'espèces à l'étranger au guichet d'une autre banque	2,75%
	+5,35€/retrait

VIREMENTS NON SEPA

Virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance ou à destination d'un pays en dehors de la zone SEPA ⁽¹⁾

• Frais sur virement émis (hors commission de change)	0,10% du montant
- Commission proportionnelle au montant de la transaction et/ou commission fixe	
• mini 22,40€ maxi 166,40€	
• Frais sur virement reçu (hors commission de change)	8,90€
- inférieur ou égal à 500€	17,70€
- supérieur à 500€	
• Virement occasionnel vers un client Banque Populaire du Maroc (maxi 150 000€)	Nous consulter
• Commission additionnelle swift urgent	17,20€
• Acquit swift (transmission sur demande)	11,20€
• Frais d'intervention et de recherche	27,50€/acte

VIREMENTS SEPA

Virement en euros, au sein de l'EEE ⁽¹⁾ ainsi qu'en Suisse, à Saint Marin et à Monaco avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire.

• Frais par virement émis en agence	4,95€
• Frais par virement émis via Cyberplus	Gratuit
• Frais par virement reçu	Gratuit

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 35).

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

COMMISSION DE CHANGE

- Les opérations se présentant dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une commission de change de 0,05% du montant
 - Mini 15,60€ maxi 103,50€



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

LES CHÈQUES

- chèque émis à destination d'une banque étrangère **0,15% du montant**
(mini 31,20€; maxi 161,20€)

RELEVÉ DE COMPTE

- duplicata d'extrait de compte en devises **9,40€/extrait**

FRONTALIERS

• Fronta Compte - Compte en CHF	Gratuit
• Fronta Service - Mise en place d'un avis de prélèvement de salaire (LSV)	Gratuit
• Fronta Change - Garantie de change	
– Contrat annuel à la souscription	
– avec prélèvement automatique sur Suisse	41,50€
– sans prélèvement automatique sur Suisse	50,90€
– Contrat 9 mois à la souscription	
– avec prélèvement automatique sur Suisse	35,40€
– sans prélèvement automatique sur Suisse	46,40€
– Contrat 6 mois à la souscription	
– avec prélèvement automatique sur Suisse	32,10€
– sans prélèvement automatique sur Suisse	43,10€
– Contrat 3 mois à la souscription	
– avec prélèvement automatique sur Suisse	25,50€
– sans prélèvement automatique sur Suisse	39,80€
– Sortie anticipée	62,90€
– Retard de livraison, modification n° de compte ou jour d'échéance, traitement d'un refus de recouvrement LSV	22,20€
• Convention de compte Cristal ou Pack Famille avec formule Essentiel ou Confort	10% de réduction
• Convention de compte Cristal ou Pack Famille avec formule Premium	40% de réduction
• Paiement par carte bancaire en devises	Gratuit si convention⁽¹⁾
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	Gratuit si convention⁽¹⁾

(1) Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo ou Pack Famille en formule Premium - Hors frais de change

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de l'application mobile ou de votre espace connecté sur internet :

- Depuis la rubrique «Contact» accès au n° de téléphone de votre conseiller ou à la prise de rendez-vous en ligne

À partir du Centre de Relation Clients :

- Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
Du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 13h00

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h /24 :

- Par Internet, avec Cyberplus (www.banquepopulaire.fr/bpaura) ainsi que via l'application mobile Banque Populaire (gratuit)
- Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal) :
 - Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
 - Depuis l'étranger, au : +(33) 4 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement au capital de 73 801 950 €
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS
439 869 587 RCS PARIS

La Location avec Option d'Achat est un produit de :
BPCE LEASE, 4, place de la Coupole - BP 70051 - 94222 Charenton-le-Pont Cedex. Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'ORIAS n° 07 029 339 - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

La Location Longue Durée est un produit de :
BPCE Personal Car Lease – Société anonyme au capital de 8 000 000 €
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS
440 330 876 RCS Paris – TVA : FR **80 440 330 876** – Mandataire d'intermédiaire d'assurance, N° ORIAS: **07 032 449**.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776€
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

RÉSoudre UN LITIGE

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans cedex 2.

IMA PROTECT

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance).
Siège social : 10 rue Henri Picherit - BP 52347 - 44323 Nantes cedex 3 - S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes.
Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP – www.cnp.com.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50.000.000€ entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

EEE (Espace Economique Européen)

Composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA (Single Euro Payments Area)

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO

Composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie.

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/ agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**
- Vous pouvez également écrire au Service Réclamations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	Service Réclamations Clients 2 av du Grésivaudan 38700 Corenc
PAR MAIL	reclamations.bpaura@bpaura.fr
PAR INTERNET	www.banquepopulaire.fr/bpaura/ Rubrique «Besoin d'aide ?» / Réclamations

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables et à vous répondre sous 20 jours ouvrables à compter de la date de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Réclamations Clients, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur de la consommation* pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr	Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 20/22 rue Rubens 75013 PARIS

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMCM.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extrajudiciaires des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Télécharger l'application Banque Populaire.



Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers⁽¹⁾

GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽²⁾ (Touch ID, Fingerprint) ou du visage (Face ID) ⁽²⁾
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes en temps réel Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel Consultation du code secret de votre carte bancaire
Pilotage de votre carte	Gestion optimisée de vos virements de compte à compte Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable de puis le Smartphone ⁽²⁾
Virements	Virement avec le numéro de mobile de votre bénéficiaire, grâce à Paylib entre amis qui va changer de Nom...
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMARTretrait

GESTION DE VOTRE ASSURANCE HABITATION À DISTANCE

Simulation/souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽³⁾
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises Visualisation de votre échéancier Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)
Gestion du contrat	Modification de la date et de la fréquence de prélèvement Modification du compte Banque Populaire de prélèvement Déclaration et suivi d'un sinistre Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation. Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google LLC. / Copyright © 2023 Apple Inc. Tous droits réservés / HUAWEI AppGallery. Tous droits réservés. © 2010-2023 + mentions relatives aux autres stores.



E068101

**BANQUE
POPULAIRE** 
AUVERGNE RHÔNE ALPES


Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpaura/



Imprimé sur papier certifié PEFC

 SUD OFFSET



Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes exploitant la marque Banque de la Transition Énergétique - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME - Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 www.banquepopulaire.fr/bpaura/ - Impression : SudOffset - Ref : 09/2023 -  POINT 11